

La formule QR Code.

La formule QR Code remplace le bulletin d'amende d'ordre habituel et le bulletin de versement qui l'accompagne.

Le code QR (Quick Response Code) vous permet d'accéder directement au [portail amendes d'ordre](#) de la Police Régionale des Villes du Centre et de consulter l'amende.



Le portail amendes d'ordre.

PORTAIL AMENDES D'ORDRE

En quelques clics, pour :

- Consulter
- Demander un bulletin de versement
- Faire opposition
- Payer
- Spécifier le conducteur concerné

Amende N°

Suivant

La Police Régionale des Villes du Centre vous propose un moyen simple et rapide de :

- ✓ Connaître le motif et les détails de l'infraction
- ✓ Payer l'amende en ligne
- ✓ Faire opposition à l'amende d'ordre
- ✓ Transmettre les coordonnées du conducteur
- ✓ Obtenir un bulletin de versement

Comment accéder au portail amendes d'ordre ?



En scannant le code QR de l'amende avec un smartphone ou une tablette. Si le code QR est reconnu, un message apparaît. En le sélectionnant, vous accédez au portail amendes d'ordre.

ou

En vous rendant sur le site web <https://amendes.prvc.ch> si vous n'utilisez pas le code QR.

Ensuite, saisissez :

- ➔ Le numéro de l'amende (13 chiffres).
- ➔ Le numéro de la plaque d'immatriculation ou la date de naissance s'il s'agit d'une amende infligée à une personne.

La saisie du numéro d'amende sur le portail amendes d'ordre.

Le numéro de l'amende est inscrit sur la formule QR Code

- Il est important d'inscrire les **treize chiffres et de respecter les espaces**.

AMENDE D'ORDRE AVEC DÉLAI DE RÉFLEXION

N° 00000121 001 4

Amende N°

Suivant

Le détail de l'infraction.

Après la saisie du numéro d'amende et du numéro de plaque, ou de la date de naissance, vous avez accès au formulaire électronique de délai de réflexion contenant les informations détaillées.

Payer mon amende en ligne.

Vous pouvez choisir les moyens de paiement suivants :

- ✓ Carte de crédit (Visa, Mastercard, American Express)
- ✓ E-finance de PostFinance
- ✓ PostFinance Card
- ✓ Twint



Payer mon amende au guichet police.

Vous pouvez toujours vous présenter aux guichets des postes de police de Sierre ou de Sion pour consulter votre amende et la payer.

Les guichets sont ouverts du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Sierre, Rue du Bourg 12



Sion, Place de la Gare 11

Obtenir un bulletin de versement.

Vous pouvez commander un bulletin de versement en utilisant l'icône ci-dessous.

Si vous utilisez cette méthode, vous recevrez par courrier un avis d'infraction contenant un bulletin de versement standard, sans frais supplémentaires.



Définir conducteur / Commander un bulletin de versement

Le délai pour payer l'amende.

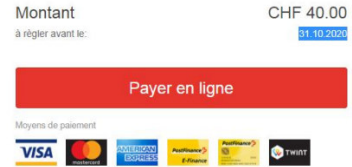
Le délai est de 30 jours.

La date de l'échéance de paiement figure sur la première page de la plateforme, à côté du montant de l'amende d'ordre.

Si l'amende d'ordre est payée dans le délai de 30 jours, la procédure est juridiquement close.

Passé ce délai, un avis de contravention, comprenant un bulletin de versement, est envoyé par la poste. Si cet avis n'est pas réglé à l'échéance prévue dans ce document, la procédure ordinaire est engagée par l'envoi d'une ordonnance pénale.

Si l'auteur de l'infraction a été formellement identifié au moment des faits, la procédure ordinaire par l'envoi d'une ordonnance pénale est engagée directement au terme du délai de 30 jours.



Le paiement préserve-t-il mon anonymat ?

L'anonymat est toujours garanti. La Police n'a pas accès aux données du payeur si l'amende d'ordre est réglée dans le délai de 30 jours.

Le paiement par carte de crédit, Twint etc. est-il sûr ?

Oui, le paiement est traité via la plateforme de paiement de la Poste Suisse, en dehors du portail amende d'ordre en ligne. Aucune donnée n'est stockée.

Je ne suis pas l'auteur de l'infraction.

Les données personnelles du conducteur responsable de l'infraction peuvent être enregistrées en complétant le formulaire qui est à disposition sur le portail amendes d'ordre.



Définir conducteur / Commander un bulletin de versement

Le conducteur responsable recevra un avis d'infraction dans les jours qui suivent.

Qui est responsable de l'infraction ?

Si l'identité de l'auteur de l'infraction n'est pas communiquée, le détenteur du véhicule est considéré comme étant le responsable de l'infraction (responsabilité du propriétaire).

Comment faire opposition à l'amende d'ordre ?



Il ne faut pas payer l'amende d'ordre et utiliser le formulaire d'opposition en ligne.

La protection des données.

La protection des données est garantie à tout moment. Aucune donnée personnelle n'est stockée sur le portail amende d'ordre en ligne.

La saisie du numéro de l'amende d'ordre et de celui de la plaque d'immatriculation du véhicule ou de la date de naissance sert uniquement à des fins d'identification.

La formule QR Code est volée - peut-on consulter mes données ?

Sur le portail amendes d'ordre en ligne, seules les données qui figuraient déjà sur l'ancien bulletin d'amende d'ordre peuvent être consultées.

Si vous n'avez pas reçu la formule QR Code vous recevrez automatiquement par courrier un avis de contravention accompagné d'un bulletin de versement. Cet envoi est gratuit.

Informations complémentaires.

Police Régionale des Villes du Centre
Place de la Gare 11
Case postale
1951 Sion
Tél. : 027 327 61 00 / info@prvc.ch